

Résolution présentée par la délégation de la République des Fidji

Thème : Conflits et sécurité internationale

Concerne : Création d'une alliance mondiale contre la drogue (Global Alliance for Drug Action : "GADA")

L'Assemblée Générale,

Alarmée par l'augmentation du trafic de drogues illicites dans les petits États insulaires principalement ceux du Pacifique et des Caraïbes, qui les transforment en zones de transit stratégiques pour les réseaux criminels transnationaux,

Constatant que la consommation et le trafic de drogues nuisent gravement à la santé publique, notamment à celle des États vulnérables et dont les cas sont en hausse ces dernières années, déstabilisent les économies locales et accroissent l'insécurité dans les communautés, et que les États insulaires disposent de ressources limitées pour surveiller leurs vastes zones maritimes et lutter efficacement contre ces réseaux,

Convaincue que ce problème dépasse les frontières nationales et nécessite une coopération internationale renforcée, et que les pays développés, en particulier ceux qui représentent les marchés de destination de ces drogues, doivent assumer une responsabilité particulière dans cette lutte,

Dénonçant l'inaction de certains États qui ferment les yeux sur le rôle de leurs marchés intérieurs dans l'alimentation du trafic mondial de drogues, et qui laissent les pays vulnérables en première ligne face aux réseaux criminels,

Demandant la mise en place de mesures urgentes pour protéger les populations vulnérables, briser les réseaux criminels et réduire la demande mondiale de drogues,

Décide :

- de créer la GADA, Global Alliance for Drug Action, dont les fonds récoltés aideront à la construction d'infrastructures pour accompagner les personnes nécessitant un sevrage, donc principalement chez les États consommateurs et ceux dont le pourcentage de cas recensés est en augmentation, en priorisant les mineurs, et financeront des travaux de recherche et d'innovation pour développer des alternatives économiques aux activités liées à la drogue ;
- que chaque pays membre apportera une contribution financière proportionnelle à son implication dans la consommation et la production mondiale de drogues pondérée par rapport à son PIB, afin de soutenir la surveillance maritime, ainsi que le renforcement des capacités policières et douanières ;
- de mettre en place des patrouilles maritimes conjointes dans le Pacifique et les Caraïbes, avec un partage accru d'informations et de technologies entre les pays concernés ;
- d'imposer aux pays membres de réduire d'ici 2030 d'au moins 30 % le trafic et la consommation de drogues recensés par l'ONUDC, notamment chez les jeunes de moins de 25 ans, grâce à un renforcement des contrôles douaniers, des patrouilles maritimes, ainsi que des programmes d'éducation, de prévention et de traitement coordonnés par la GADA.